



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de CNP Assurances - 17 avril 2020

Protocole d'ouverture par Monsieur Jean-Paul Faugère

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, le conseil d'administration de CNP Assurances du 30 mars 2020 a décidé que la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2020 se déroulerait exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique de ses actionnaires, en application de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020.

Le conseil d'administration du 30 mars 2020 a également décidé de modifier l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17 avril 2020 afin de proposer l'affectation de l'intégralité du résultat de l'année 2019 en report à nouveau en lieu et place du versement d'un dividende.

Je tiens à rappeler les nombreuses actions mises en œuvre par CNP Assurances pour informer les actionnaires de cette modification et des nombreuses mesures qui ont été mises en œuvre pour que les actionnaires se prononcent en ayant pris connaissance de cette modification.

Parmi ces mesures, outre la mise à jour de l'information sur le site Internet de CNP Assurances, des courriers ont été adressés aux actionnaires connus de CNP Assurances, c'est-à-dire à tous les actionnaires au nominatif ainsi qu'à tous les actionnaires au porteur qui avaient exprimé leur vote par correspondance avant le 1er avril.

Les équipes de CNP Assurances et de CACEIS CT, notre teneur de compte, se sont mobilisées pour que les actionnaires soient informés et puissent s'exprimer.

a) Personnes présentes par voie de télécommunication

Sont présents par voie de télécommunication, Antoine Lissowski, Directeur général, Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint et Sandrine Uzan, Secrétaire du conseil d'administration.

Je me dois tout d'abord de réserver quelques instants aux formalités juridiques d'ouverture de notre Assemblée.

b) Formalités légales

Conformément aux dispositions légales, votre conseil d'administration a avisé les actionnaires de la Société de la présente réunion par annonces diffusées au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et dans le quotidien « Le Parisien ».

c) Constitution du bureau

Les Statuts prévoient que le président du conseil d'administration, préside l'Assemblée générale et que deux scrutateurs et un secrétaire soient nommés afin de former le bureau de l'assemblée. En ces circonstances exceptionnelles, je vous propose qu'Antoine Lissowski et Xavier Larnaudie-Eiffel, occupent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Sandrine Uzan, Secrétaire du conseil d'administration, en qualité de Secrétaire de séance de notre Assemblée.

Conformément à la loi, les membres du bureau ont pour mission de veiller au bon déroulement de cette réunion à huis clos et en particulier à la régularité des votes qui se sont exprimés.

d) Établissement du quorum.

Etant précisé que le capital de CNP Assurances est divisé en 686 618 477 actions, et que les 760 217 actions détenues en propre par la Société sont exclues du droit de vote, le quorum nécessaire à la tenue de notre Assemblée à caractère ordinaire et extraordinaire est de 171 464 565 actions ayant droit de vote.

Je précise que les actionnaires de la Société ont eu la possibilité d'exprimer leur mode de participation et de vote par correspondance à notre Assemblée générale au travers de la plateforme électronique « VOTACCESS » qui permet aux actionnaires disposant d'un accès en ligne à leur compte-titres, de consulter les documents relatifs à l'assemblée générale et de saisir leurs instructions de participation et de vote.

La comptabilisation de ces Formulaire Uniques de Vote dont j'ai connaissance à ce jour fait apparaître que les actionnaires ayant exprimé leurs droits de vote possèdent ensemble 632 527 590 actions ayant droits de vote, soit 92,12 % du capital social.

Le quorum légal étant atteint, je déclare que notre Assemblée générale Mixte est valablement constituée.

e) Ordre du jour

Dans le cadre de cette Assemblée générale à caractère ordinaire et extraordinaire, figurent notamment :

- les résolutions relatives à l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau,
- les résolutions relatives à l'approbation des conventions réglementées qui sont mentionnées et décrites dans le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que sur les politiques de rémunération des mandataires sociaux,
- des modifications statutaires sont également soumises au vote des actionnaires de cette Assemblée.

D'autres projets de résolution relatifs à la gouvernance de notre Société sont proposés avec notamment la ratification de la nomination par cooptation de 6 administrateurs, consécutive à la démission de l'Etat et des six administrateurs représentant la Caisse des Dépôts.

Il est également soumis à l'approbation de l'Assemblée de renouveler l'autorisation permettant à la Société d'opérer en bourse sur ses propres actions, selon le même programme et les mêmes objectifs que les actionnaires ont approuvés l'an dernier, à l'exception du prix d'achat maximum par action fixé à 25 € (contre 26 € en 2019).

L'ensemble de la documentation relative à cette Assemblée Générale a été mise à disposition des actionnaires sur le site <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblee-generale-2020>

f) Organisation et déroulement de l'Assemblée

Je dois signaler qu'aucune question écrite n'a été posée dans les conditions de l'article R.225-84 du code du commerce. Toutefois un actionnaire m'a adressé un mail comportant des interrogations sur le litige Humania déjà évoqué lors des précédentes assemblées générales. Il se trouve qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis notre précédente assemblée générale et que nous sommes toujours en attente de l'issue des procédures juridictionnelles au cours desquelles nous défendons l'intérêt social de l'entreprise.

Une réponse précise publiée sur la page Internet de l'assemblée générale est disponible.

Ces formalités d'ouverture étant terminées, je vais maintenant rendre compte de l'accomplissement des missions menées par votre conseil d'administration, et évoquer les grandes lignes des résultats du groupe CNP Assurances.

Les présentations des rapports de la Présidente du Comité d'Audit et des risques, Stéphane PALLEZ, de la Présidente du Comité des rémunérations et des nominations, Rose-Marie Van LERBERGHE, des Commissaires aux comptes de la Société, ainsi que l'exposé du Directeur général sur l'activité et les résultats de l'exercice 2019 du Groupe sont disponibles en suivant le lien dédié accessible à l'adresse suivante : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblee-generale-2020/assemblee-generale-du-17-avril-2020>